

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2014

Le 28 février 2014 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 février 2014, s'est assemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. André GUILLOU, Maire.

Etaient présents : M. André GUILLOU, Maire ; MM. (Mmes) Danièle GOMES, José LENEPVEU, Catherine DE ABREU, Michel GUILLOU, Henri BOUTET, Marie-Andrée CHAPALAIN, Adjoints ; MM. et Mmes Catherine GARREAU, Serge QUEMERE, Lydie PLOUZENNEC, Valérie LE MEUR, Sophie BOYER, Etienne CHEREAU, Michèle QUEMERE, Daniel MANCHEC, Corinne LELGOUALC'H, Dominique LE NAOUR, Laurence LE BEC, Patrick LE GUYADER, René ROCUET et Jean LE MOAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : M. Jean-François CORCUFF à M. Dominique LE NAOUR, Mme Jocelyne CAROFF à Mme Valérie LE MEUR, M. Jérôme GOURMELEN à M. Patrick LE GUYADER.

Absente excusée : Mme Nathalie DROAL.

Absents : MM. Jean-Louis BOYER et Sullivan LE BERRE.

Secrétaire de séance : Mme Valérie LE MEUR.

1 - Y : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour de la séance en ajoutant la question suivante :

- ✓ Projet de vente d'une portion de voie communale à Enez Raden.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE MODIFIER l'ordre du jour de la séance conformément à la proposition de M. le Maire.

2 - Y : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins deux abstentions (M. Dominique LE NAOUR et Mme Corinne LELGOUALC'H), après avoir rajouté dans la délibération 5 - X: demande de subvention exceptionnelle, « M. Serge QUEMERE souligne que la démarche de l'USSE va au-delà de la pratique du football et que le déplacement à Paris a aussi un rôle social ».

3 - Y : MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS : NOUVEAUX AVENANTS

M. le Maire informe que le Conseil Municipal que l'équipe de maîtrise d'œuvre des travaux de construction du restaurant scolaire lui a fait parvenir une proposition d'avenants financiers sur 4 lots, principalement motivés par des travaux modificatifs de la terrasse haute qui ont pour but de rendre visitable la totalité des gaines de traitement d'air :

- avenant en plus-value sur le lot suivant (+ 1 666,89 € HT) :
 - Lot n° 4 : Bardage extérieur, entreprise SEBACO (avenant n° 2) : + 1 666,89 € HT.
- avenants en moins-value sur les lots suivants (- 4 294,89 € HT) :
 - Lot n° 2 : Gros-œuvre - charpente métallique, entreprise LE BRIS (avenant n° 3) : - 2 107,89 € HT,
 - Lot n° 5 : Menuiseries extérieures, entreprise 4M, sous-traitant serrurerie, entreprise SARL LAURENT (avenant n° 3) : - 2 187 € HT.

Il appartient au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer ces avenants qui ont reçu un avis favorable de la Commission d'appel d'offres dans sa séance du 21 février 2014.

Le Conseil Municipal décide, après un vote à mains levées, à 22 voix pour (dont 3 par procuration) et 2 abstentions (MM. René ROCUET et Jean LE MOAL),

D'AUTORISER M. le Maire à signer les avenants financiers aux marchés des lots n° 2, 4 et 5 visés ci-dessus concernant les travaux de construction du restaurant scolaire.

4 - Y : TERRAIN DE MOUSTERLANN : AUTORISATION D'INDEMNISER LE PREJUDICE D'EVIC-TION DU FERMIER

M. le Maire rappelle au conseil que la commune a acquis en 2011 plusieurs parcelles à Moustertann dans le but d'y construire un restaurant scolaire et une zone de loisirs. L'acte de vente de ces parcelles à la commune fait état d'un bail de 1988 repris automatiquement par l'acheteur.

L'emprise nécessaire pour le chantier de construction du restaurant scolaire a été évaluée à 15 800 m². Il convient de ce fait d'indemniser le fermier, M. Pierre CALVEZ, qui ne peut plus exploiter ces surfaces, ce qui entraîne automatiquement la résiliation du bail.

A cet effet, un expert foncier a été saisi pour présenter, au vu des pièces comptables et d'un certain nombre d'éléments propres à l'exploitation de M. CALVEZ, un rapport d'expertise évaluant le préjudice d'éviction du fermier. Le montant proposé est de 7 324 €. En cas de perte de DPU (droits à paiement unique dans le cadre de la PAC), leur valeur serait à rajouter à ce montant. A titre indicatif, sur la base du montant moyen des DPU, le préjudice serait de 1 785 €.

M. CALVEZ n'était pas d'accord sur certains points du calcul. Après avoir entendu son argumentation et mené une négociation, il est proposé de porter le montant de l'indemnité d'éviction à 9 243,19 € (la demande de l'exploitant était de 13 242 €). M. CALVEZ a donné son accord écrit sur cette proposition.

La Commission des Finances a été informée de la proposition de l'expert lors de sa séance du 18 février.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

D'AUTORISER le versement à l'EARL CALVEZ d'une indemnité de 9 243,19 € au titre du préjudice d'éviction.

5 - Y : AUTORISATION DE SIGNER UN BAIL COMMERCIAL

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 27 avril 2012, il avait été décidé de fixer le loyer mensuel du local commercial situé 4 Place de l'Eglise à 524 € HT, soit 626,70 € TTC.

La candidature de M. Thomas LE DREZEN a été retenue pour occuper ce local à compter du 1^{er} juin 2014, avec l'ouverture au public d'une crêperie-grill au 1^{er} juillet 2014. Un projet de bail commercial sur 9 ans a été établi par son notaire. Conformément à ce qui avait été décidé par le Conseil Municipal le 28 octobre 2013, M. LE DREZEN sera exempté de loyer pour les mois de juin et juillet 2014.

Il convient à présent d'autoriser M. le Maire à signer ce bail.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE DESIGNER l'étude de Me Louis L'HARIDON, notaire à Plogastel-Saint-Germain, pour rédiger le bail,

D'AUTORISER M. le Maire à signer le bail commercial de 9 ans avec M. Thomas LE DREZEN, à effet du 1^{er} juin 2014, avec une exemption de loyer pour les mois de juin et juillet 2014.

6 - Y : BUDGET PRINCIPAL 2013 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission des Finances, réunie le 18 Février 2014, a examiné le Compte Administratif 2013 de la Commune. M. MASSE, Trésorier de Fouesnant, est excusé, retenu par une autre réunion.

Il donne ensuite la parole à Mme Danièle GOMES qui procède à la lecture du Compte Administratif 2013 qui se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses	2 964 713,56
Recettes	3 570 711,90
Résultat reporté 2012	140 000,00
Excédent de clôture	745 998,34

Section d'investissement

Dépenses	2 040 609,70
Recettes	4 456 080,48
Déficit reporté 2012	918 376,72
Excédent reporté	1 497 094,06

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE Mme Danièle GOMES, 1^{ère} Adjointe, en qualité de Présidente de séance pour le vote des Comptes Administratifs.

M. Patrick LE GUYADER souligne que deux programmes, la construction du nouveau restaurant scolaire et l'aménagement du carrefour de Croas an Intron, engagés en 2008 ou 2009, auraient dû être terminés.

M. le Maire précise que, pour le restaurant scolaire, le choix d'un concours d'architectes a retardé la procédure mais était justifié. De même, la large concertation qui a été initiée pour ce projet et les délais de procédure incompressibles des marchés publics expliquent cet état de fait. Pour le giratoire de Croas an Intron, la commune n'avait pas la maîtrise d'ouvrage qui, d'ailleurs, n'a été déléguée qu'il y a peu de temps par le Conseil Général. Des lourdeurs administratives sur lesquelles la commune n'a pas de prise sont à déplorer, notamment pour le déplacement d'une ligne électrique par ERDF.

M. Patrick LE GUYADER regrette également que l'analyse prospective qui avait été promise n'ait pas été présentée aux élus.

M. René ROCUET déplore également l'importance des restes à réaliser, notamment le retard pris dans l'aménagement du carrefour de Croas an Intron, en rappelant que celui de Carn Yan est au moins aussi dangereux. Il constate que le dossier de construction du nouveau restaurant scolaire aura pris 7 ans, avec un coût très important. Il souligne par ailleurs que les travaux d'accessibilité de la Halle des Sports sont budgétés depuis 4 ou 5 ans. M. le Maire répond que les plans viennent d'être validés par la DDTM.

Mme GOMES met aux voix, par un vote à mains levées, le Compte Administratif de la Commune dressé par le Maire, qui est approuvé à 18 voix pour et 5 abstentions (MM. Et Mmes Jérôme GOURMELEN, Laurence LE BEC, Patrick LE GUYADER, René ROCUET et Jean LE MOAL) (M. le Maire est sorti de la salle).

Le Compte de Gestion, correspondant au Compte Administratif de la Commune, est approuvé, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7 - Y : BUDGET ZONE D'ACTIVITE 2013 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission des Finances, réunie le 18 Février 2014, a examiné le Compte Administratif 2013 de la Z.A. - Ateliers Relais.

Il donne ensuite la parole à Mme Danièle GOMES qui procède à la lecture du Compte Administratif 2013 qui se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses	6 890,60
Recettes	17 654,80
Excédent de clôture	10 764,20

Section d'investissement

Dépenses	8 876,62
Recettes	8 514,56
Excédent reporté 2012	7 474,07
Excédent de financement total	7 112,01

Mme GOMES met aux voix, par vote à mains levées, le Compte Administratif de la Z.A. - Ateliers Relais dressé par le Maire, qui est approuvé après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés (M. le Maire est sorti de la salle).

Le Compte de Gestion, correspondant au Compte Administratif, est approuvé, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8 - Y : BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA ZA 2013 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission des Finances, réunie le 18 Février 2014, a examiné le Compte Administratif 2013 de l'Assainissement de la Z.A. de Troyalac'h.

Il donne ensuite la parole à Mme Danièle GOMES qui procède à la lecture du Compte Administratif 2013 qui se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante :

Section d'exploitation

Dépenses	67 890,71
Recettes	76 832,25
Excédent de clôture	8 941,54

Section d'investissement

Dépenses	9 142,84
Recettes	65 153,61
Déficit reporté 2012	64 952,31
Besoin de financement total	8 941,54

Mme GOMES met aux voix, par vote à mains levées, le Compte Administratif de l'Assainissement de la Z.A. dressé par le Maire, qui est approuvé après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés (M. le Maire est sorti de la salle).

Le Compte de Gestion, correspondant au Compte Administratif, est approuvé, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

9 - Y : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA ZA, TRANSFERT DES RÉSULTATS DE CLOTURE DE CE BUDGET AU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DU SYNDICAT DE CLOHARS-FOUESNANT ET RÉINTÉGRATION DU PASSIF ET DE L'ACTIF AU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DU SYNDICAT DE CLOHARS-FOUESNANT

Le comité syndical du syndicat intercommunal de Clohars-Fouesnant a décidé, lors de sa séance du 15 Novembre 2010, la modification de l'article 2 de ses statuts afin d'intégrer l'assainissement collectif de la zone industrielle de Troyalac'h de Saint-Evarzec dans le périmètre affermé du Syndicat.

L'article 2 intitulé « Objet du Syndicat » est modifié comme suit :

« Le Syndicat a pour objet d'assurer l'alimentation en eau potable et l'assainissement dans les communes de Clohars-Fouesnant, Gouesnac'h, Pleuven et Saint-Evarzec ainsi que dans toutes les zones industrielles situées à l'intérieur de ce périmètre.

Cette prise de compétence s'effectue depuis le 1er janvier 2014 après la réalisation des travaux de réhabilitation des postes de relèvement et l'obtention de l'accord des industriels SA SCO, Filet Bleu et Gartal-Mareval pour la facturation du transfert de leurs effluents vers le réseau de Quimper Communauté.

Avant de procéder au transfert des résultats du budget annexe de l'assainissement de la ZA au syndicat intercommunal de Clohars-Fouesnant, il convient de clôturer le budget annexe au 31 décembre 2013.

Le compte administratif et le compte de gestion 2013 du budget de l'assainissement de la ZA ont été présentés le 28 Février 2014 et laissent apparaître les soldes et résultats suivants :

Budget annexe - Résultat du compte administratif	
Section d'exploitation	Montant
Recettes de l'exercice 2013(A)	76 832,25
Dépenses de l'exercice 2013 (B)	67 890,71
Résultat de l'exercice 2013 (A - B)	8 941,54
Résultat de fonctionnement reporté 2013 (002) (A - B)	8 941,54
Section d'investissement	
Recettes de l'exercice 2013 (A)	65 153,61
Dépenses de l'exercice 2013 (B)	74 095,15
Résultats de l'exercice 2013 (A - B)	- 8 941,54
Déficit d'exécution de la section d'investissement reporté (001) (A - B)	8 941,54

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme GOMES et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE PROCEDER à la clôture du budget de l'assainissement de la ZA,

DE TRANSFERER les résultats du compte administratif 2013 constatés ci-dessus au budget annexe de l'assainissement du Syndicat de Clohars-Fouesnant,

DE REINTEGRER l'actif et le passif du budget de l'assainissement de la ZA dans le budget annexe de l'assainissement du Syndicat de Clohars-Fouesnant.

10 - Y : TRAVAUX EN REGIE 2014 : DETERMINATION DU COUT DU PERSONNEL COMMUNAL

Mme Danièle GOMES rappelle que, par délibération du 20 Décembre 2002, le Conseil Municipal avait institué la prise en compte budgétaire des travaux en régie réalisés sur le patrimoine communal.

Au regard des avancements dont ont bénéficié les agents des Services Techniques Municipaux au cours de l'année 2013, il convient de réajuster le coût horaire des agents précédemment déterminé.

Pour l'année 2014, la même méthode de calcul s'applique pour convenir du traitement moyen indiciaire majoré des agents titulaires en poste au 01/01/14, soit l'indice majoré 349 de la filière technique. Le montant du régime indemnitaire y est rajouté. Par conséquent, le montant horaire s'élève à 16,68 € pour l'année 2014.

Mme Danièle GOMES rappelle que le montant horaire des travaux en régie s'élevait à 15,84 € en 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition qui a reçu un avis favorable de Commission des Finances lors de sa séance du 18 Février 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme GOMES et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ENTERINER le montant horaire de 16,68 € pour le calcul des travaux en régie,

D'APPLIQUER ce tarif pour définir les travaux en régie dans le budget 2014.

11 - Y : TARIFS D'UN SEJOUR JEUNES A POITIERS

Mme Cathy DE ABREU propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs d'un séjour jeunes à Poitiers qui aura lieu du 28 avril au 2 mai 2014. Sont concernés les plus jeunes de Carré d'As (7 jeunes de 12 à 14 ans) et les jeunes de Terrain Vague (7 jeunes de 9 à 11 ans) qui seront encadrés par 2 animateurs.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Jeunes domiciliés dans la commune

Tranches de ressources	Tarifs du séjour
0-1575	136,25 €
1576-2100	190,75 €
2101-2625	231,63 €
2626-3150	272,50 €
3151-4200	286,13 €
4201-5250	313,38 €
> 5250	367,88 €

Jeunes domiciliés hors de la commune : 367,88 €.

Activités proposées : visites (Futuroscope, vallée des singes, espace Mendès-France), école de l'ADN (atelier sur la découverte de l'ADN et atelier gastronomie moléculaire).

Les jeunes mèneront une action lors du Tour du Finistère pour autofinancer une partie du séjour (vente de brioches et de crêpes). Ils effectueront également une animation sur la sécurité routière à cette occasion.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition qui a reçu un avis favorable de Commission des Finances lors de sa séance du 18 Février 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme DE ABREU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADOPTER les tarifs présentés ci-dessus pour le séjour jeunes à Poitiers.

12 - Y : DOTATIONS SCOLAIRES 2014

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Comité Consultatif des Affaires Scolaires s'est réuni le Lundi 10 Février 2014. Les propositions émises par ce comité ont été examinées par la Commission des Finances du 18 Février dernier. Mme Cathy DE ABREU donne lecture des tableaux transmis avec la note de synthèse.

Effectifs scolaires au 01/01/14

Années	Ecoles publiques Léonard de Vinci			Ecole privée Saint-Louis			Totaux
	Maternelle	Elémentaire	Total	Maternelle	Primaire	Total	
2012/2013	121	167	288	55	99	154	442
<i>Commune</i>	110	152	262	40	72	112	374
<i>Hors commune</i>	11	15	26	15	27	42	68
2013/2014	122	160	282	60	93	153	435
<i>Commune</i>	109	147	256	43	71	114	370
<i>Hors commune</i>	13	13	26	17	22	39	65

Dotations scolaires

Imputation	Nature de la dépense	Ecole maternelle	Ecole élémentaire
Fonctionnement			
60611	Eau	800	800
60612	Electricité	3 300	5 000
60621	Chauffage	6 700	8 000
60628	Pharmacie	100	100
60631	Fournitures d'entretien	1 400	800
60632	Fournitures de petit équipement	1 000	1 000
60633	Fournitures de voirie	150	150
60636	Vêtements de travail	200	-
6064	Fournitures administratives	270	380
6067	Fournitures scolaires (40 €/élève de la commune)	4 360	6 810
6067	Livres	450	
6068	Autres matières et fournitures	250	300
611	Contrat de prestations de services	1 000	700
6122	Crédit-bail mobilier	-	4 100
61522	Entretien des bâtiments	800	1 000
61558	Réparation du matériel	500	300
6156	Maintenance photocopieur	1 200	2 300
616	Primes d'assurances	1 600	1 900
6184	Versement à des organismes de formation	200	-
6188	Autres frais divers	2 600	-
6262	Téléphone	1 100	1 400
6283	Nettoyage des locaux	460	900
637	Autres impôts	420	780
6475	Médecine du travail	300	-
	Personnel rattaché à l'école	90 000	30 000
	Personnel STM - interventions ponctuelles	600	1 200
	Personnel administratif	900	900
Sous-total		120 660	68 820
Investissement			
2183	Matériel (bureau ou informatique)	3 300	515
2188	Matériel divers	510	-
2313	Travaux de bâtiment	9 100	-
Sous-total		12 910	515
TOTAL GENERAL		133 570	69 335

Mme DE ABREU présente ensuite la proposition de dotation à l'OGEC de l'école Saint-Louis.

Montant versé en 2013	68 800,33
Ajustement 2013	3 892,42
Montant pour 2014	80 839,41
Total dotation 2014	84 731,83

Mme DE ABREU donne ensuite lecture des propositions de subventions scolaires pour 2014.

Demandes 2014			
Objet	Ecoles publiques		Ecole Privée
	Elémentaire	Maternelle	
Association sportive (4 €/élève)	640,00	488,00	612,00
Arbre de Noël (5,10 €)	816,00	622,20	780,30
Sorties éducatives (75 €)	11 025,00	8 175,00	8 550,00
TOTAUX	12 481,00	9 285,20	9 942,30

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces propositions budgétaires.

M. Patrick LE GUYADER souligne l'augmentation importante de la dotation à l'OGEC de l'école Saint-Louis, liée à l'accroissement du coût d'un élève de maternelle du fait de la création du 5^{ème} demi-poste. M. le Maire rappelle que ce mode de calcul avait été mis en place à la demande de l'OGEC, de façon à assurer la parité entre les élèves scolarisés dans le public et dans le privé, dans le respect de la légalité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme DE ABREU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'APPROUVER les propositions de dépenses des écoles publiques Léonard de Vinci en fonctionnement et en investissement,

D'APPROUVER le montant de l'attribution de la dotation à l'OGEC Saint-Louis pour l'année 2014, ainsi que pour les mois de Janvier et Février 2015,

D'AUTORISER M. le Maire à effectuer une régularisation par rapport aux montants versés pour les mois de Janvier et Février 2014,

D'APPROUVER les propositions du Comité Consultatif des Affaires Scolaires sur le montant des subventions 2014.

13 - Y : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser un débat d'orientation budgétaire sur les deux budgets de la commune : le budget principal et celui de la zone d'activités.

Budget principal

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les dépenses de fonctionnement seront impactées par les éléments suivants :

- L'accueil du départ du Tour cycliste du Finistère le 19 avril 2014 (10 000 €).
- Refonte des rythmes scolaires : impact en dépenses sur une année complète pour les écoles publiques et, le cas échéant, sur 4 mois pour l'école Saint-Louis.

M. le Maire rappelle ensuite que la Commission des Travaux s'est réunie le 13 Février et a examiné lors de cette séance les projets des programmes de voirie, de bâtiments communaux et achat de matériel et mobilier, qui ont été présentés à la Commission des Finances du 18 Février.

M. Henri BOUTET donne lecture au Conseil Municipal du compte-rendu de ces commissions.

Les estimations financières sont les suivantes :

- VOIRIE -

Nature des travaux	Montant T.T.C.
Marché de travaux voirie 2014	239 200
Marché de maîtrise d'œuvre voirie 2014	10 000
Panneaux routiers	10 400
Panneau d'information de l'aire de jeux (Park Sant Primel)	400
Enfouissement des réseaux France Télécom (Ty Broën)	60 000
TOTAL	320 000 €

- BATIMENTS COMMUNAUX -

Affectation	Montant T.T.C.
Maison de l'Enfance	2 900
Ecole maternelle	15 000
Ecole élémentaire	16 500
Maison Communale	15 500
Halle des Sports	13 900
Cimetière	14 000
Dépenses imprévues	2 200
TOTAL	80 000 €

- MOBILIER ET MATERIEL -

Nature	Montant T.T.C.
Mobilier et matériel affecté aux services techniques	48 000
Mobilier affecté aux autres services	7 800
Matériel affecté aux autres services	15 200
TOTAL	71 000 €

Ces dépenses sont à prévoir au budget 2014 dans les opérations d'équipement correspondantes en section d'investissement (programmes 11, 12 et 13).

En ce qui concerne les autres programmes, une opération est close et ne figurera donc pas dans le projet de budget :

- ✓ N° 1202 : Acquisition d'un camion 19 tonnes pour la voirie.

De nouveaux programmes seront créés :

- ✓ Rénovation de l'éclairage public au Centre Bourg,
- ✓ Restauration et préservation du patrimoine culturel,
- ✓ Aménagement du Bois du Moustoir.

Les autres opérations sont actuellement ouvertes et les crédits seront réajustés par rapport aux marchés passés ou aux projets à venir :

- ◆ N° 0802 - Restaurant scolaire : Le solde des marchés de travaux sera budgété en 2014, la mise en service étant prévue fin octobre.
- ◆ N° 0902 - Aménagement du réseau des eaux pluviales de la Z.A. : Le financement de la totalité des travaux sera budgété en 2014. Les travaux doivent commencer début mars par l'aménagement du bassin de rétention ouest. Ils devraient être terminés pour l'été.
- ◆ N° 1203 - Local temporaire d'accueil de crise. Ce programme pourrait être intégré dans le plan d'action du PLH arrêté par la CCPF.

- ◆ N° 1204 : Révision du document d'urbanisme communal : Le groupe de travail a marqué une pause dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, notamment dans l'attente que le PLH soit arrêté. Les travaux de préparation du PADD reprendront avec une nouvelle équipe après les élections municipales.
- ◆ N° 9204 - Acquisitions foncières : La politique communale d'acquisitions foncières et immobilières se poursuivra, en fonction des opportunités qui se présenteront. Elles seront financées par les restes à réaliser.

M. Patrick LE GUYADER déplore l'absence d'un volet recettes, notamment fiscales, et le manque de tableau de bord (analyse financière).

M. René ROCUET souligne qu'il n'y a pas de nouveau projet, les dépenses présentées sont les mêmes que l'année précédente.

Budget annexe de la ZA - ateliers relais

L'objet de ce budget est de gérer le dernier atelier-relais dont la commune est propriétaire, l'atelier n° 12 loué aux Papillons Blancs. Ce budget comporte le remboursement de l'emprunt lié à la construction du bâtiment ainsi que l'encaissement du loyer.

A la demande de M. Patrick LE GUYADER, il est précisé que le remboursement de l'emprunt contracté sera terminé en 2020.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable au vote des budgets primitifs 2014.

14 - Y : PROJET DE VENTE D'UNE PORTION DE VOIE COMMUNALE A ENEZ RADEN

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré, M. Jean-Yves GUILLOU, représentant le GAEC d'Enez Raden, sollicite la rétrocession d'une portion de voie communale classée dans le domaine public desservant sa propriété située au lieu-dit « Enez Raden ». M. GUILLOU a des projets de travaux pour l'exploitation de part et d'autres de la voie (construction d'un nouvel hangar et extension d'une étable).

Pour pouvoir réaliser la vente, la commune doit au préalable transférer l'emprise de la future cession dans le domaine privé de la Commune afin de la rendre aliénable. En fait, l'article L 141-3 alinéa 2 du Code de la Voirie routière stipule que « les délibérations concernant le classement et le déclassement sont dispensés d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ».

Or, dans le cas présent, le déclassement de la parcelle en cause ne porterait pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation du chemin d'Enez Raden, cette portion de chemin n'étant utilisée que par le GAEC d'Enez Raden. Par contre, il conviendrait de prévoir une servitude de passage pour les piétons afin de maintenir le statut de chemin de randonnée de cette voie.

Un document d'arpentage sera demandé au géomètre de la commune afin de déterminer la surface exacte à rétrocéder et de numéroter la nouvelle parcelle. De même, France Domaine sera saisi pour estimer la valeur vénale de ce bien.

Il est dès à présent demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de la vente de cette parcelle au GAEC d'Enez Raden.

M. René ROCUET estime qu'il est un peu gênant de rétrocéder la voie à l'exploitant car il sera alors difficile de faire respecter la servitude de passage pour les piétons et les cyclistes. M. le Maire répond que le GAEC s'est engagé sur ce point.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE DONNER un avis favorable à la vente au GAEC d'Enez Raden d'une portion de voie communale située au lieu-dit « Enez Raden ».

15 - Y : INFORMATIONS DIVERSES

- 📖 M. José LENEPVEU présente au Conseil les chiffres officiels du recensement qui s'est achevé le 15 février : 1 621 logements ont été recensés et 3 501 bulletins individuels collectés (les éléments officiels seront transmis par l'INSEE en juin). Sur le plan financier, le recensement a engendré 10 216,83 € de dépenses qui seront compensées en partie par une dotation de l'Etat de 7 700 €.
- 📖 M. le Maire présente les modalités à observer pour le dépouillement lors des élections municipales.
- 📖 Dates à retenir :
- Rendez-vous :
 - ✓ Mardi 11 mars à 20 H 30 : réunion du conseil d'administration du CCAS.
 - ✓ Elections municipales le dimanche 23 mars 2014 (1^{er} tour) et le 30 mars 2014 (2^{ème} tour).
 - Manifestations :
 - ✓ Jusqu'au 23 avril à la Médiathèque : Exposition « Couleurs d'épaves » de Jean-Pierre DUPUICH.
 - ✓ Du 8 mars au 26 avril à la Mairie : Exposition photographique « Le Japon de Tokyo à Kyoto, impressions de voyage » de Jean-Paul LE GALL.
 - ✓ Mercredi 19 mars en soirée : Commémoration du 19 mars 1962.
 - ✓ Dimanche 23 mars à la Halle des Sports : Troc et puces organisé par l'APE Léonard de Vinci.
 - ✓ Mercredi 16 avril : Rando cyclo organisée par le club Cyclo dans le cadre du Tour du Finistère, suivie de la projection de 2 films sur l'édition 2013.
 - ✓ Vendredi 18 avril : Ouverture au public du village entreprises (25 confirmations), relais VTT inter-entreprises et animations par les services communaux.
 - ✓ Samedi 19 avril : Départ du Tour du Finistère cycliste.
- 📖 Date du prochain Conseil Municipal : le dimanche 6 avril 2014 pour l'élection du Maire et des Adjoints.
- 📖 M. le Maire remercie les conseillers Municipaux d'avoir consacré six années au service de la collectivité, dans l'intérêt général. Au nom du Conseil Municipal, il remercie également M. Francis BEUZE, qui fête ce jour son départ en retraite, pour les 40 années de travail au service de la commune de SAINT-EVARZEC. Il invite les candidats aux élections municipales à mener une campagne électorale dans un esprit de tolérance.

La séance est levée à 23 h 00 et ont signés les membres présents.